FFESSM

Fédération Française d’étude et sports sous-marins

La FFESSM

Plus de 20 permanents
Dont :
-1 directeur
-1 directeur logistique
-1 rédacteur en chef
(revue)
-1 Webmestre

Siège

Marseille
24 Quai de Rive Neuve
13 284 Marseille Cedex 07

Tél. 04 91 33 99 31

LA FFESSM

- Fédération de clubs associatifs et SCA
- Créée en 1948 (nom actuel adopté en 1955)
- La plus ancienne fédération de plongée au monde !
- Membre fondateur, en 1959, à Monaco de la CMAS
- Fédération **agréée** et **délégataire** (du ministère des sports)
- Président : Jean Louis BLANCHARD

LES ORGANES DECONCENTRES

Une présence sur tout le territoire

17 comités régionaux et interrégionaux (ligues)

90 comités départementaux

STRUCTURE ADMINISTRATIVE

(Données FFESSM 2013)

http://www.ffessm.fr/document.asp?pages_numero=60&titre=Statistiques%20diverses%20%28Licences,%20Certifications,%20Accidents%29

RABA :
17 761 licenciés
270 clubs
26 SCA

Codep01:
1193 licenciés
22 clubs
4 SCA

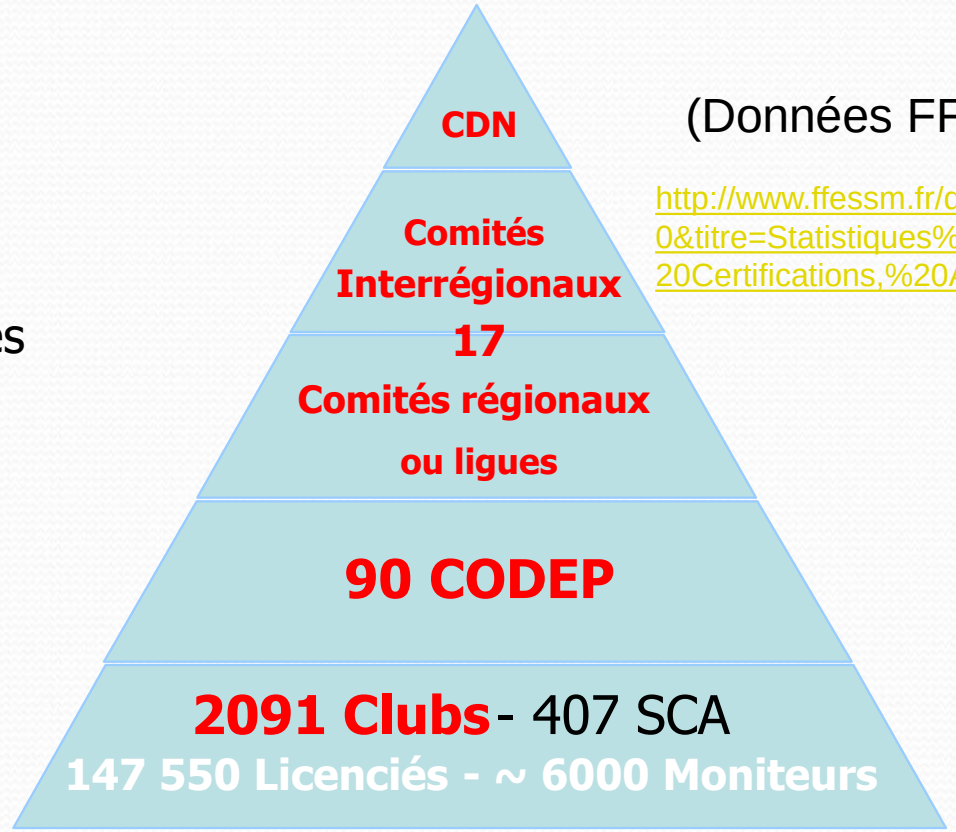

SON ROLE

- La FFESSM est une fédération **délégataire** du ministère jeunesse et sports.
  - Est en relation avec les instances ministérielles
  - Établit le référentiel de formation technique
  - Veille au respect de la réglementation en vigueur
  - Contrôle la gestion des organismes déconcentrés
  - Veille au respect de la déontologie du sport
  - Organise les compétitions « officielles »

LA PRESIDENCE

Le Président de la Fédération, est élu par les présidents de club ou leur représentant.

- tous les 4 ans (olympiade)
- lors d'une assemblée générale élective
- le Président est inscrit en « tête de liste »

Depuis 2012, le président peut présider plus de 2 mandats successifs

LES COMMISSIONS FEDERALES

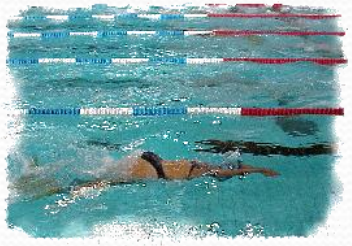

14 commissions d'activité

- Plongée en scaphandre (technique)
- Plongée libre (randonnée et apnée) *
- Plongée souterraine
- Nage avec palmes *
- Hockey subaquatique *
- Nage en eau vive *
- Pêche sous-marine *
- Tir sur cible subaquatique *
- Orientation subaquatique *
- Environnement et biologie subaquatiques
- Audiovisuelle (photo et vidéo) *
- Archéologie subaquatique
- Médicale et de prévention
- Juridique

et des activités transversales

- plongée et activités pour les jeunes
- Plongée et activités pour les handicapés

L'ASSOCIATION (LE CLUB)

- Le club est la cellule de « base » dans le système fédéral.

- Pour fonctionner le club doit être **affilié** à la FFESSM.
  - délivrance de la licence/assurance
  - Possibilité de passer les différents brevets fédéraux
  - Possibilité de participer aux commissions fédérales
  - Possibilité de participer aux compétitions

- C'est la loi de 1901 qui régit tout le système associatif français

- 3 Principes qui caractérisent l'association:
  - Un but commun entre les associés (2 personnes au minimum)
  - La permanence de l'association
  - Un but autre que de partager les bénéfices.

ANNEXES

Un Site internet

www.ffessm.fr

Le MFT : http://www.ffessm.fr/pages_manuel.asp

Le mémento du plongeur:

http://www.ffessm.fr/pagectn.asp?pages_numero=334&pages_titre=Le%20m%C3%A9mento%20du%20plongeur

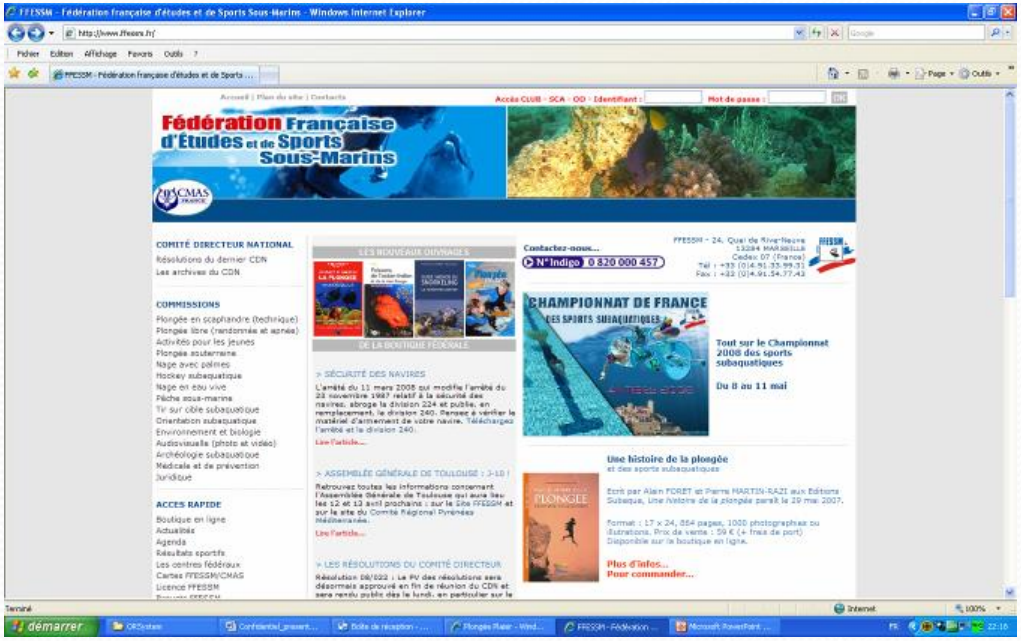

LA REVUE FEDERALE

Subaqua

Revue officielle
Distribuée aux clubs
Disponible sur abonnement et en kiosque
Bimestriel
~ 20 000 ex. / numéro
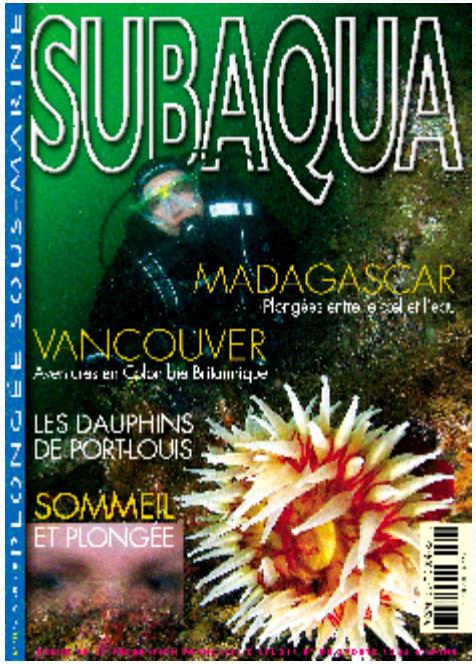
Création, sous un autre nom en 1958